

L'économie de l'immatériel

Rapport de la Commission sur l'économie de l'immatériel présidée par Maurice Lévy, président du groupe Publicis et Jean-Pierre Jouyet, chef du Service de l'Inspection générale des Finances - Synthèse

I - L'économie a changé mais la France n'en tire pas toutes les conséquences

1 - L'immatériel est aujourd'hui le facteur clé de succès des économies développées

L'économie a changé. En quelques années, une nouvelle composante s'est imposée comme un moteur déterminant de la croissance des économies : l'immatériel. Durant les Trente Glorieuses, le succès économique reposait essentiellement sur la richesse en matières premières, sur les industries manufacturières et sur le volume de capital matériel dont disposait chaque nation. Cela reste vrai, naturellement. Mais de moins en moins. Aujourd'hui, la véritable richesse n'est pas concrète, elle est abstraite. Elle n'est pas matérielle, elle est immatérielle. C'est désormais la capacité à innover, à créer des concepts et à produire des idées qui est devenue l'avantage compétitif essentiel. Au capital matériel a succédé, dans les critères essentiels de dynamisme économique, le capital immatériel ou, pour le dire autrement, le capital des talents, de la connaissance, du savoir. En fait, la vraie richesse d'un pays, ce sont ses hommes et ses femmes.

Qu'on en juge. Il y a trente ans, être un leader de l'industrie automobile, c'était avant tout s'imposer par des critères techniques, par exemple les caractéristiques de la cylindrée. Aujourd'hui, c'est la marque, le concept, le service après-vente ou le degré de technologie intégrée dans les véhicules qui font, dans ce secteur, la réussite industrielle. L'organisation du travail fait l'objet d'une nouvelle division internationale : la production se déplace dans les pays à bas coûts de main-d'œuvre et les pays développés se spécialisent dans les technologies de pointe, la construction de l'offre commerciale, la création du concept ou la maîtrise du design. Tous les secteurs industriels, des semi-conducteurs au textile, des logiciels aux télécommunications, font désormais de l'immatériel la clé de leur avenir. La valeur des entreprises repose de plus en plus sur des éléments immatériels, parfois quantifiables, parfois moins, par exemple la valeur de leur portefeuille de brevets et de leurs marques ou la capacité créative de leurs équipes.

Pour comprendre ce mouvement, il faut revenir sur trois ruptures qui marquent l'économie mondiale depuis plus de vingt ans. D'une part, la place croissante de l'innovation, qui est devenue le principal moteur des économies développées. Jusqu'aux années 70, on pouvait se contenter d'imiter ce que trouvaient les États-Unis. Aujourd'hui, la France n'a, comme les autres, pas d'autre choix que de trouver ce qui n'a pas encore été découvert. D'autre part, le développement massif des technologies de l'information et de la communication, ouvre aux entreprises des possibilités considérables de réorganisation de leur production et de recentrage sur les activités à plus forte valeur ajoutée. Enfin, la tertiarisation continue des pays développés, qui reposent de plus en plus sur des économies de services, dans lesquelles les idées, les marques et les concepts jouent un rôle essentiel. En toile de fond, deux autres tendances lourdes des économies développées –la mondialisation et la financiarisation– facilitent le recentrage des entreprises sur les activités les plus créatrices de valeur, c'est-à-dire les activités immatérielles.

Ces trois évolutions concernent l'ensemble des économies développées. Dans chacune d'entre elles, les secteurs spécialisés dans les biens et services à caractère immatériel ont un poids économique en constante augmentation. En France, ils représenteraient, au sens large, environ 20 % de la valeur ajoutée et 15 % de l'emploi. Mais au-delà de ces secteurs, c'est toute la valeur créée par l'économie française qui se dématérialise chaque jour un peu plus. Dans toutes les entreprises, quels que soient le produit ou le service vendus, la création de valeur se fonde de plus en plus sur des actifs immatériels.

2 - Faute de prendre la mesure de ce changement et d'en tirer les conséquences, la France aborde ce défi de l'immatériel fragilisée

Dans cette économie de l'immatériel, le succès ira aux économies qui se montreront les plus capables d'attirer et de valoriser les talents, c'est-à-dire concrètement de se doter du meilleur potentiel de formation et de recherche et de favoriser le plus largement possible l'innovation, dans la sphère privée comme dans la sphère publique.

Il n'est pas étonnant que, dans les appréciations mondiales de la compétitivité de la France, la perception l'emporte sur la réalité et, souvent, s'y substitue : l'idée que l'on se fait des choses est souvent plus importante que la chose elle-même. Dans ce contexte, les entreprises ont, pour beaucoup, bien compris le rôle de l'innovation, de la connaissance, de la marque, des images, et le capital intangible qu'elles représentent.

Formation, recherche, innovation, c'est sur ces critères que seront de plus en plus classées les Nations. Et c'est sur ces trois critères que notre économie présente des faiblesses importantes et durables.

Certaines de ces fragilités sont désormais bien connues, en particulier les failles de notre système d'enseignement supérieur, handicapé par une organisation qui entretient l'échec de masse et rend nos universités invisibles sur la scène mondiale, et celles de notre appareil de recherche, en raison notamment d'une organisation publique de la recherche aujourd'hui dépassée et d'une insuffisante valorisation des résultats des travaux effectués. Les revenus tirés de la propriété intellectuelle représentent ainsi, selon les années, entre 3 % et 5 % du budget de la recherche aux États-Unis, contre 1 % en France.

D'autres le sont moins alors qu'elles constituent également un frein à notre positionnement dans l'économie de l'immatériel. D'une manière générale, nos structures fonctionnent bien en ce qui concerne les entreprises en place, celles qui sont déjà bien installées, alors que le renforcement de notre potentiel d'innovation nécessiterait de tout mettre en œuvre pour inciter les plus jeunes entreprises à se développer, en leur facilitant par exemple l'accès au capital, aux aides à la recherche, aux financements publics et privés, en développant une réglementation de qualité qui ne limite pas l'entrée sur de nouveaux marchés ou encore en évitant que le système de protection de la création et des idées ne réduise trop la réutilisation de découvertes antérieures. Ce sont aussi sur ces jeunes ou petites entreprises que nos rigidités dans l'organisation et les réglementations du travail pèsent le plus.

À ces handicaps s'ajoute une faiblesse encore plus rarement évoquée : la gestion du patrimoine immatériel. L'État et les autres administrations sont riches d'un potentiel d'actifs immatériels important, grâce en particulier aux droits d'accès que l'État accorde ou à certaines ressources rares dont il a la maîtrise et qui représentent, pour les entreprises, un facteur de développement considérable. Les fréquences hertziennes, utilisées pour recevoir une communication sur un téléphone mobile ou une image sur un poste de télévision, ou les autorisations d'accès à certaines activités, en constituent deux exemples types. Faute de gérer correctement ces actifs, l'État prive l'économie d'une source de richesses essentielle pour certains secteurs industriels. Mais au-delà de ces actifs immatériels publics, l'État peut influencer la valorisation du patrimoine immatériel de la nation. Dans l'économie immatérielle, notre histoire, notre géographie, nos territoires sont autant d'atouts dont on peut tirer des richesses. Mais pour cela il faut développer la protection des marques culturelles et entreprendre plus systématiquement leur mise en valeur.

Il est illusoire de considérer que la France pourra demain apparaître comme un acteur majeur de l'économie mondiale sans remédier à ces faiblesses. Nous sommes en réalité à un moment clé. La rapidité avec laquelle s'est développé le haut débit en France, l'occasion qu'ont su saisir récemment les jeunes entrepreneurs français pour s'imposer comme des leaders de la nouvelle génération du Web, le départ croissant de chercheurs à l'étranger comme la renommée internationale de marques françaises le montrent : notre pays regorge de talents et d'idées. Faute de s'atteler à des réformes difficiles, mais inévitables, il court cependant le risque de ne pas savoir les valoriser et, au contraire, de laisser d'autres économies en profiter.

II - Faire de la France un leader de l'immatériel

Dans le nouveau jeu économique, nous avons les atouts et les ressources indispensables pour gagner des points : nous ne manquons pas de matière grise alors que nous manquons de matières premières ou de capitaux. Ne nous trompons pas : l'économie de l'immatériel sera la plus forte source de croissance des pays dans ce 21^e siècle. C'est par là que se créeront richesses et emplois.

Plutôt que de gâcher notre potentiel, développons-le et profitons au mieux de ce nouveau relais de croissance. Ayons pour but de valoriser nos talents, mais aussi d'attirer ceux des autres. Nous devons reconstruire la « marque France », pour qu'à l'étranger nous soyons désormais perçus comme une plateforme de création et d'innovation, une référence dans la société de la connaissance. Mais pour cela il nous faut changer : changer de réflexes, changer d'échelle et changer de modèle.

1 - Changer de réflexes

Accroître le volume des actifs immatériels privés et publics est un impératif de politique économique. Pour y parvenir, nous devons abandonner certains de nos réflexes qui, au lieu de favoriser ces actifs, freinent leur développement.

Le premier réflexe dont nous devons nous défaire, c'est celui qui consiste à favoriser les situations acquises. Dans de nombreux domaines confrontés à un changement technologique, nous nous demandons comment protéger l'existant alors qu'il faudrait d'abord chercher à tirer au mieux parti du changement. En agissant de la sorte, nous freinons le développement de nouvelles activités et de nouveaux emplois. Les industries de la musique et des jeux en ligne sur Internet constituent deux exemples récents de ce type de réaction. L'État ne met par ailleurs pas suffisamment sa capacité de réglementer et d'accorder des droits d'accès à des activités ou à des ressources rares au service de l'innovation et du développement de nouvelles entreprises. Au contraire, et les exemples du spectre hertzien, des professions réglementées ou des droits d'auteur le prouvent, il entretient une sorte de « protectionnisme de l'intérieur » qui pérennise des situations à rentes pas toujours justifiées.

Les propositions de la Commission visent à sortir de cette tentation de la rente pour laisser leur chance à l'innovation et la création. Pour cela, la Commission avance d'abord des pistes pour modifier les règles en matière de droits d'auteur et de droits voisins, avec l'objectif de dynamiser la création et d'offrir aux créateurs une plus juste rémunération. La Commission propose notamment d'éviter l'extension indéfinie des droits voisins des producteurs et le gel des œuvres. Elle considère également nécessaire d'améliorer la gestion des droits intellectuels au profit des créateurs.

Elle propose également d'engager une dynamisation du portefeuille de droits immatériels de l'État et de ses ressources rares, en révisant notamment le mode de gestion des fréquences hertziennes et en modifiant les conditions d'attribution des droits d'accès aux secteurs réglementés.

Le deuxième réflexe à abandonner, c'est celui qui consiste à focaliser l'attention de façon excessive sur les entreprises en place et notamment les plus grandes d'entre elles, alors que le gisement de productivité et de croissance se trouve tout autant, et peut-être plus, dans les PME. Pour la Commission, cela passe notamment par une réorientation des aides à la recherche et au financement vers les PME innovantes, et par l'élargissement des dépenses éligibles au crédit d'impôt recherche pour mieux prendre en compte l'innovation.

Enfin, le dernier réflexe à corriger concerne la façon dont nous appréhendons les actifs publics : cessons de considérer que le patrimoine de l'État se limite à son immobilier. Au contraire, développons une politique dynamique de valorisation de l'ensemble des actifs immatériels publics, qui permettra non seulement de disposer de ressources budgétaires supplémentaires, mais surtout de renforcer notre potentiel de croissance. Brevets publics, licences professionnelles, droits d'accès au domaine public, marques culturelles, savoir faire des acteurs publics, en particulier des universités, données publiques, autant d'actifs immatériels qui ne sont pas suffisamment mis en valeur. Pourquoi ? Parce que les gestionnaires publics ne sont pas incités à le faire, mais également parce qu'ils manquent de moyens techniques pour valoriser correctement ces actifs. La Commission propose donc de mettre en place un cadre de gestion incitatif, ce qui passe par la création d'une Agence des actifs immatériels publics, par le développement de techniques de gestion plus dynamiques, en recourant notamment aux enchères publiques, et par la reconnaissance d'un intéressement financier aux gestionnaires.

2 - Changer d'échelle

Les actifs immatériels se jouent des frontières et des limites administratives. À travers les réseaux numériques, ils circulent librement sur l'ensemble de la surface du globe et ceux qui les créent ont désormais une liberté presque totale pour s'installer à l'endroit qui leur paraît le plus favorable. Cette volatilité est un état de fait qui doit être pris en compte dans la conduite de notre politique économique. Désormais, il y a des questions qui ne peuvent plus être traitées efficacement au niveau national, mais dont la réponse se situe nécessairement au niveau européen et souvent international.

Le passage au niveau européen concerne d'abord la protection des idées : c'est au niveau européen que se joue la préservation de la qualité du système de brevet. À cet égard, la Commission considère que la France devrait lancer une refondation politique de l'Office européen des brevets, et par ailleurs, ratifier rapidement le protocole de Londres, qui permet d'améliorer à moindre coût la protection des idées des entreprises françaises et européennes, sans affaiblir la place du français. Mais la Commission propose d'aller plus loin en permettant qu'un brevet déposé en France soit valable dans l'ensemble des pays de l'Union européenne. Elle considère à ce titre qu'une initiative française est indispensable pour relancer le projet de brevet communautaire. Par ailleurs, la qualité de la protection légale des idées serait améliorée par la création d'une juridiction spécialisée pour les questions de propriété intellectuelle.

Tout autant que les idées, les marques doivent être protégées et cette protection n'a de sens qu'au niveau international. Comme elle a été à l'origine de la création du GAFI pour lutter au niveau international contre la délinquance financière, la France pourrait être à l'origine d'un groupement international, rassemblant pays développés et émergents, afin de lutter efficacement contre la contrefaçon et le piratage.

Dernier exemple, la fiscalité. À l'heure où une part croissante de la consommation passe par Internet, les États européens voient leur principale ressource, la TVA, fragilisée et de plus en plus difficile à appliquer. En effet, comment s'assurer que des entreprises de plus en plus virtuelles, vendant des services en ligne, s'acquitteront bien de leurs obligations et collecteront effectivement la TVA auprès de leurs clients ? Pour limiter les risques et éviter une concurrence fiscale dommageable sur un impôt central dans tous les systèmes fiscaux européens, la Commission recommande que la France lance une initiative pour refonder le régime européen de TVA.

3 - Changer de modèle

Nous ne réussirons pas à figurer parmi les premières économies de l'immatériel si nous maintenons en l'état notre système d'enseignement supérieur et de recherche, et beaucoup de nos réglementations économiques, sociales ou fiscales. Dans ces domaines, la France se singularise par rapport à ses partenaires, au point d'apparaître parfois comme un modèle de ce qui ne fonctionne pas. La Commission considère qu'il y a urgence à s'inspirer de ce qui marche ailleurs. Ne refusons pas le progrès et les avancées tout simplement parce qu'ils ont été imaginés ailleurs.

La France ne pourra pas faire l'économie d'une augmentation des moyens consacrés à l'enseignement supérieur. Mais cela ne suffira pas. Une réforme des structures mêmes du système français est indispensable. Elle passe par la consécration de l'autonomie des établissements, qui devraient avoir la capacité de gérer plus librement leurs personnels non enseignants, l'utilisation de leurs crédits, de valoriser leur savoir-faire, d'offrir une rémunération supérieure pour attirer ou garder des enseignants ou de fixer les conditions d'entrée des étudiants. La compétitivité de la France dans ce domaine est un élément essentiel sans lequel il ne pourra pas être question de croissance de l'immatériel.

La France doit rénover en profondeur l'organisation de la recherche publique, en concentrant les moyens consacrés à la recherche, en privilégiant un financement par projet et en améliorant les conditions de valorisation des travaux des laboratoires publics.

Il nous faut aussi prendre conscience que l'économie de l'immatériel vient bousculer notre système fiscal. Même si aujourd'hui la priorité doit être donnée au développement des actifs immatériels plutôt qu'à leur taxation, le déplacement de la valeur dans les bilans des entreprises des actifs matériels aux actifs incorporels rendra inévitable, à plus long terme, une réflexion sur l'évolution des assiettes fiscales. À court terme, il faut privilégier une logique d'incitation, non pas par des mesures ponctuelles ou sectorielles, mais par une baisse globale des impositions pesant sur les entreprises, de façon à envoyer un signal fort tant à nos entrepreneurs qu'aux investisseurs étrangers. C'est pourquoi la Commission recommande de baisser le taux de l'impôt sur les sociétés pour le faire revenir à la moyenne européenne.

Plus profondément, nous entrons dans une ère différente de la précédente, fondée sur des processus industriels standardisés. Nous avons des réglementations et une organisation du travail qui correspondaient. Nul doute qu'il faille aujourd'hui les adapter de façon à ce que la création et l'innovation se concrétisent en plus d'activités.

Enfin, l'économie de l'immatériel est une économie systémique qui fonctionne en réseau et qui s'exonère des limites de temps et d'espace. Ces deux notions fondamentales font l'ossature de notre législation sociale et économique créant des contraintes et des précautions qui sont autant de freins à la création de richesses et d'emplois. Des réformes profondes s'imposent pour préparer notre pays à cette économie qui sera la seule capable de générer le point de croissance manquant dans un monde de bouleversement où les emplois à bas prix de main-d'œuvre s'éloignent de notre territoire.

L'immatériel peut être le moteur, la source d'énergie d'une dynamisation de l'économie et constituer le « point de croissance » qui nous manque. Il faut pour cela savoir être inventif, audacieux dans les transformations de notre société, et penser autrement. L'immatériel offre l'occasion d'une vraie mutation de l'économie française.

20 PROPOSITIONS PHARES POUR L'IMMATÉRIEL

I - Mieux connaître et mieux gérer notre patrimoine immatériel

1. Refonder la gestion des droits immatériels de l'État autour de trois exigences : la révision périodique des conditions d'octroi de droits ; l'anticipation des changements à l'œuvre ; la diversification des techniques de valorisation des droits. Développer le recours aux enchères lorsque cela s'avère approprié.
2. Parce que les fréquences sont une ressource rare et d'une grande importance pour de nombreux secteurs industriels, dynamiser leur gestion en instaurant une plus grande concurrence entre les différents utilisateurs pour en faire un véritable support de l'innovation.
3. Rapprocher les autorités de régulation des secteurs des télécommunications et de l'audiovisuel.
4. Confier à la nouvelle agence des actifs immatériels publics le soin d'identifier les progrès pouvant être réalisés dans la valorisation des marques publiques.
5. Renforcer le rayonnement des musées français en leur donnant la possibilité, notamment, de céder le droit d'utilisation de leur nom dans des conditions très strictes et de vendre certaines de leurs œuvres selon des modalités également très encadrées.

II - Adapter les circuits de financement et la protection des idées

6. Prendre l'initiative dans les structures européennes et internationales de normalisation comptable d'une réflexion sur l'inscription des marques au bilan des entreprises, non seulement lorsque les marques ont été acquises par croissance externe, mais aussi lorsque celles-ci ont été développées en interne.
7. Comme pour le GAFI sur la délinquance financière, être à l'origine d'un groupement international, rassemblant pays développés et émergents, afin de lutter plus efficacement contre la contrefaçon.
8. Ratifier le protocole de Londres sur les brevets et relancer le projet de brevet communautaire.
9. Créer un médiateur des droits artistiques.
10. Privilégier les PME dans le cadre de la commande publique, selon un *Small Business Act* à l'européenne.
11. Développer une politique incitative visant à faire venir ou revenir en France quelques studios de développeurs de logiciels travaillant pour de grands éditeurs internationaux, français ou non. Encourager le maintien du système européen de protection des logiciels.
12. Envisager une ouverture encadrée du marché des jeux en ligne, fondée sur l'attribution d'un nombre déterminé de licences, accompagnées d'un strict cahier des charges.
13. Être à l'origine d'une agence de l'innovation industrielle européenne finançant sur appel à projet des grands projets technologiques dans le domaine civil, à partir et en incorporant l'AII.
14. Conforter le développement d'un pôle européen d'expertise financière à Paris.

III - Enrichir notre capital humain et renforcer notre attractivité

15. Améliorer l'image de la France à l'étranger en chargeant l'AFII de veiller et réagir aux classements internationaux de notre pays.
16. Adapter notre fiscalité à l'immatériel :
 - en réduisant le taux normal d'impôt sur les sociétés pour le faire revenir à la moyenne des pays de l'Union européenne et procéder à un abaissement parallèle du taux réduit applicable aux PME ;
 - en lançant une initiative européenne pour une réflexion sur l'avenir de la TVA à l'heure de l'économie des services et de la consommation dématérialisée.
17. Améliorer nos performances en matière d'enseignement supérieur et de recherche :
 - en accroissant de 0,5 point de PIB l'effort pour l'enseignement supérieur
 - en regroupant les établissements et en renforçant leur autonomie pour constituer des pôles d'excellence, visibles au niveau mondial ;
 - en regroupant l'essentiel des structures de recherche autour d'une dizaine de pôles.
18. Adapter la protection des droits du consommateur à l'économie de l'immatériel.
19. Étudier, au niveau international et en particulier européen, les modalités d'un amortissement du capital humain. Au plan national, développer les incitations à enrichir et valoriser ce capital humain, par exemple sous la forme d'un prêt à taux zéro ou d'un crédit d'impôt pour les dépenses de formation.
20. Créer un Haut Conseil pour la croissance par l'immatériel présidé par le Premier ministre.

ANNEXE
LISTE EXHAUSTIVE DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

I - Mieux connaître et mieux gérer notre patrimoine immatériel

A. Mieux valoriser nos richesses immatérielles

- Améliorer notre gestion de l'image de la France à l'étranger en constituant au sein de l'Agence française des investissements internationaux (AFII) une cellule de veille et de réaction aux classements internationaux.
- Enclencher une dynamique de recensement, de valorisation et d'exploitation des actifs immatériels dans l'ensemble de l'administration en mettant en place une agence d'appui à la gestion des actifs immatériels.
- Confier à la nouvelle agence des actifs immatériels publics le soin d'identifier les progrès pouvant être réalisés dans la valorisation des marques publiques.
- Mettre en place un cadre qui incite les administrations à gérer leurs actifs immatériels en donnant un intéressement financier aux gestionnaires – qui ne soit pas un intéressement individuel – pour les récompenser des efforts déployés et en renforçant la liberté de tarification des savoir-faire publics.
- Reconnaître le droit aux acteurs publics de recevoir un intéressement financier en cas d'exploitation commerciale de leur image.
- Accélérer la mise en ligne des données publiques et recourir au financement des sites publics par la publicité (hors sites en « .gouv.fr »).
- Renforcer le rayonnement des musées français en leur donnant la possibilité : de céder le droit d'utilisation de leur nom dans des conditions très strictes ; de louer et de vendre certaines de leurs œuvres selon des modalités également très encadrées ; d'avoir accès à un statut de fonds de dotation pour favoriser la collecte de fonds privés, sur le modèle des *Endowment Funds* américains.
- Créer un Haut Conseil pour la croissance par l'immatériel présidé par le Premier ministre.

B. Dynamiser la gestion des actifs immatériels de l'État en évitant les rentes indues

- Refonder la gestion des droits immatériels de l'État autour de trois exigences : la révision périodique des conditions d'octroi de droits ; l'anticipation des changements à l'œuvre ; la diversification des techniques de valorisation des droits, en développant le recours aux enchères lorsque cela s'avère approprié.
- Remettre à plat les droits octroyés dans les secteurs et professions réglementés en s'appuyant sur des méthodes de gestion dynamiques.
- Envisager une ouverture encadrée du marché des jeux en ligne, fondée sur l'attribution d'un nombre déterminé de licences, accompagnées d'un strict cahier des charges.
- Généraliser la cession à l'État des droits d'auteur attachés aux prestations intellectuelles qu'il a acquises, notamment en matière d'image.
- Affirmer le principe du caractère payant de l'accès au spectre, selon des modalités tenant compte des spécificités de chaque acteur : loyers et droit de revente des fréquences pour les utilisateurs publics ; pour le secteur audiovisuel, application d'un principe d'équivalence démontrée entre la gratuité des fréquences et les contreparties exigées des chaînes au titre de la diversité culturelle et de la promotion de la culture française.
- Consacrer le principe d'absence de caractère intangible de l'affectation actuelle du spectre entre les différentes catégories d'utilisateurs.
- Soutenir les technologies les plus innovantes en adoptant une approche flexible de la gestion du spectre.

- Rapprocher les autorités de régulation des secteurs des télécommunications et de l'audiovisuel.
- Reconnaître l'enjeu essentiel que représente la libération de fréquences au moment de l'extinction de l'analogique en matière industrielle (le dividende numérique), en évitant de consommer ce dividende et en élaborant une stratégie de redistribution des fréquences libérées entre les différentes catégories d'utilisateurs.

II - Favoriser la création en adaptant les circuits de financement

A. Favoriser la diffusion de la création

- Renforcer la part de l'international et de l'aide à l'exportation dans le financement assuré par le compte de soutien à l'industrie des programmes audiovisuels (COSIP), sans bouleverser les équilibres actuels des dispositifs de financement du cinéma et de l'audiovisuel.
- Prévoir que le droit moral d'un auteur ne puisse être invoqué que par une personne nominativement désignée à cet effet par l'auteur ou, à défaut, c'est-à-dire en l'absence d'une telle personne, par le conjoint de l'auteur ou concubin notoire, les enfants et les petits-enfants de l'auteur. La disparition de ces différentes personnes mettrait fin à la possibilité d'évoquer le droit moral par quiconque.
 - Créer un médiateur des droits artistiques.
 - Prévoir que le consentement des titulaires de droits voisins à l'exploitation par un tiers d'une œuvre de leur catalogue soit de droit dès lors que l'œuvre n'est pas mise à disposition du public, d'une façon ou d'une autre (physiquement ou en ligne), au cours d'une période de cinq à dix ans.
 - Limitation à l'avenir de l'extension de la durée des droits voisins : le débat n'a pas permis de dégager un consensus au sein de la Commission. Toutefois, une majorité s'est dessinée pour considérer que tout changement au niveau européen de la durée des droits voisins ne devrait bénéficier qu'aux œuvres à venir.
 - La Commission considère que le législateur doit veiller à la mise en œuvre effective de quatre principes fondamentaux de la gestion collective des droits : liberté du créateur, transparence de la gestion, interdiction des ventes liées, ouverture à la concurrence.

B. Favoriser l'innovation par la modernisation des circuits de financement

- Étendre le bénéfice du taux réduit d'impôt sur les sociétés, prévu à l'article 39 *terdecies* pour les redevances de brevet, aux redevances de savoir-faire.
- Mettre fin au décalage entre la perception du revenu et le paiement de l'impôt sur le revenu en mettant en place un paiement par retenue à la source.
- Réserver une partie des sommes affectées au dispositif France Investissements en faveur du financement des entreprises intervenant dans l'économie de l'immatériel.
- Poursuivre, au niveau européen, l'effort pour obtenir le droit, sous certaines conditions, de privilégier les PME dans le cadre de la commande publique (*Small Business Act* à l'européenne).
- Imposer aux banques de rédiger chaque année un rapport sur leur politique de prêt aux PME, qui présente notamment les conditions de crédit qu'elles ont offertes et les modalités de fixation des taux.
- Adapter le crédit d'impôt recherche aux réalités de l'économie de l'immatériel en procédant aux ajustements suivants :
 - élargir le champ des dépenses éligibles pour une meilleure prise en compte de l'innovation. Pour définir ce nouveau champ, il est possible de s'appuyer sur les critères définis par Oséo pour déterminer qu'une entreprise est innovante, ou bien reprendre des critères aujourd'hui utilisés pour des mesures sectorielles (crédit d'impôt collection pour le textile, crédit d'impôt pour les métiers d'art...) ou enfin reprendre le champ du crédit d'impôt innovation espagnol ;

– supprimer l’agrément préalable aujourd’hui obligatoire pour pouvoir sous-traiter une dépense de recherche tout en restant éligible au CIR, afin de favoriser les collaborations et les partenariats ;

– ouvrir plus largement la possibilité de bénéficier du remboursement immédiat de la créance fiscale née du CIR, par exemple en la rendant automatique pour toutes les entreprises de moins de 1 000 salariés.

- Prendre l’initiative, dans les structures européennes et internationales de normalisation comptable, d’une réflexion sur l’inscription des marques au bilan des entreprises, non seulement lorsque les marques ont été acquises par croissance externe, mais aussi lorsque celles-ci ont été développées en interne.

III - Favoriser l’affirmation de filières technologiques immatérielles

- Revoir la liste des Centres techniques industriels (CTI), structures public-privé d’appui aux entreprises, qui n’a guère été modifiée depuis leur création en 1948, pour l’adapter au secteur économique d’aujourd’hui.

- Etudier la possibilité de spécialiser certaines équipes des réseaux d’appui aux PME (notamment les réseaux Oséo-Anvar, Coface et missions économiques à l’étranger) pour les PME des secteurs Technologies de l’information et biotechnologies.

- Veiller à adapter régulièrement la protection des droits du consommateur face au renouvellement permanent des nouvelles technologies et des méthodes de vente dématérialisées ou de ventes à distance. Il est en effet essentiel de maintenir au plus haut niveau la confiance des acheteurs, car il s’agit d’un élément central du développement actuel et futur de ces échanges et de l’économie de l’immatériel.

- Favoriser l’émergence de services de paiement mobile, notamment en adaptant la réglementation bancaire et en encourageant l’harmonisation ou l’interopérabilité des différents systèmes de paiements en France et plus largement en Europe.

- Sans naturellement mettre le secteur sous perfusion, développer une politique incitative visant à faire venir ou revenir en France quelques studios de développeurs de jeux vidéo travaillant pour de grands éditeurs internationaux, français ou non.

- Faciliter le développement d’entreprises françaises positionnées sur la technologie RFID, notamment en fédérant rapidement les initiatives françaises et plus largement européennes et en favorisant ainsi l’émergence d’acteurs européens grâce à la mise en commun de moyens, notamment de recherche et d’influence sur les processus de normalisation.

- Mettre en place un plan d’accompagnement des efforts de l’industrie du logiciel dans les domaines de la formation initiale, de l’internationalisation, de la R&D et de l’image de l’industrie française du logiciel.

- Travailler à l’émergence de nouveaux acteurs français ou européens dans le secteur des logiciels professionnels. Une dynamique pourrait être lancée pour identifier, au niveau national et européen, quelques groupes d’industriels qui pourraient être prêts à étudier l’opportunité, les conditions et les modalités de potentielles externalisations communes de blocs logiciels à de nouveaux acteurs.

IV - Agir pour l'Europe de l'immatériel

- Encourager le maintien du système européen de protection des logiciels qui permet de breveter toute invention mise en œuvre par un logiciel dès lors qu'elle présente un effet technique, sans pour autant autoriser la brevetabilité des logiciels en tant que tels.

- Prendre position au niveau international en faveur du maintien de critères rigoureux d'obtention des brevets afin de garantir la qualité des titres ainsi délivrés.

- Lancer une refondation politique de l'OEB (Office Européen des Brevets) :

- en renforçant la légitimité politique de l'OEB par la participation à son conseil d'administration de représentants des autorités politiques des États membres ;

- en repositionnant le conseil d'administration sur les enjeux stratégiques (champ de la brevetabilité, critères de brevetabilité, coopérations avec les autres offices...).

- Ratifier le protocole de Londres sur les brevets.

- Prévoir une initiative française afin de relancer le projet de brevet communautaire, qui pourrait notamment s'appuyer sur le protocole de Londres et le projet EPLA.

- Encourager la coopération entre les offices de brevets américain, européen et japonais. La mise en commun des rapports de recherche proposée par le Japon constitue, à cet égard, une première étape.

- Prévoir une initiative française pour créer une agence de l'innovation industrielle européenne finançant, sur appel à projet, des grands projets technologiques dans le domaine civil, à partir et en incorporant l'AII.

- Défendre, au niveau européen, en matière de prestations de services dématérialisés le principe d'une taxation dans le pays de consommation (et non plus dans le pays d'origine du prestataire) dans le cadre de la refonte de la directive sur le B2C. Cette évolution devrait s'accompagner d'un renforcement de la coopération entre États pour permettre, dans le nouveau schéma, un contrôle effectif des prestations de services intracommunautaires.

- Lancer une initiative européenne pour une réflexion sur l'avenir de la TVA à l'heure de l'économie des services et de la consommation dématérialisée.

- Réduire le taux normal d'impôt sur les sociétés pour le faire revenir à la moyenne des pays de l'Union européenne et procéder à un abaissement parallèle du taux réduit applicable aux PME. Selon le degré d'ambition, l'objectif peut être d'atteindre le niveau de l'Europe des 15 « anciens » États membres, soit 29,5 %, voire de passer à celui de l'Europe à 25, soit 25,8 %.

- Prévoir une initiative française pour le lancement d'un groupement international, rassemblant pays développés et émergents, afin de lutter contre la contrefaçon, sur le modèle de ce qui a été fait pour la création du GAFI pour lutter au niveau international contre la délinquance financière.

- Proposer une initiative européenne sur le rapprochement des législations en matière de droits d'auteur et de droits voisins, compte tenu des évolutions technologiques.

V - Enrichir notre capital humain pour faire de la France un pôle d'accueil de l'immatériel

A. Renforcer notre attractivité immatérielle

- Conforter le développement d'un pôle européen d'expertise financière à Paris, une place financière forte étant un atout indispensable dans l'économie de l'immatériel.

- Maintenir la place de Paris en tant que capitale des salons professionnels, en accompagnant la création d'une filière française des salons professionnels puissante et à vocation internationale, capable de dégager les moyens d'une politique de promotion ambitieuse et de lancer de nouveaux salons ; adapter nos infrastructures d'accueil à la demande internationale.

- Travailler avec tous les acteurs pour faire venir ou créer en France un ou plusieurs salons professionnels dans le secteur des TIC et des biotechnologies. Pourrait à ce titre être considérée la création du premier grand salon de l'économie de l'immatériel à Paris, au Grand Palais. Envisager la première ouverture à l'horizon 2008.

- Renforcer la qualité du contentieux de la propriété industrielle :

- par la création d'une juridiction spécialisée pour les questions de propriété intellectuelle qui constituerait un signe fort à l'égard des industriels et des contrefacteurs ;

- par le rattachement à cette juridiction d'assistants de justice spécialisés dans le domaine de la propriété intellectuelle, comme cela est déjà possible pour les affaires financières, les juges pouvant solliciter des experts fiscalistes ou comptables.

B. Profiter de notre richesse humaine

- Accroître l'effort en matière d'enseignement supérieur de 0,5 point de PIB, soit environ 8,5 milliards d'euros, en en réservant le bénéfice à des actions de promotion de nouvelles filières, de restructuration du système d'enseignement supérieur et de promotion de l'excellence.

- Passer d'un enseignement supérieur encore fortement centralisé à un système dans lequel l'autonomie des établissements et leur évaluation constituent la pierre de base de l'excellence et de l'attractivité. Cette réforme doit être entreprise rapidement, et il faudra en assumer tous les risques : l'enjeu est celui du maintien, ou plus exactement de la restauration, de l'excellence de l'enseignement supérieur français.

- Renforcer la place de l'anglais dans les cursus universitaires et scientifiques pour favoriser le rayonnement international de notre enseignement supérieur.

- Regrouper l'essentiel des structures de recherche autour d'une dizaine de centres d'excellence de recherche et d'enseignement.

- Accroître les moyens financiers permettant d'accueillir des chercheurs étrangers dans les organismes de recherche publics (EPST) et faciliter leurs démarches administratives.

- Afin de mieux répartir les périodes de recherche et d'enseignement, rapprocher les statuts de chercheurs et d'enseignants-chercheurs en lien avec la mise en place d'une procédure indépendante et régulière d'évaluation des travaux de recherche.

- Ouvrir davantage les appels à projet des agences de financement de la recherche et allouer une part majoritaire aux projets d'initiative des chercheurs sous réserve d'une évaluation indépendante des projets.

- Organiser le financement de la recherche autour de deux ou trois grandes agences de financement, l'une orientée sur la recherche fondamentale, une autre sur la recherche appliquée.

- Prévoir que les collaborations entre les laboratoires publics et le secteur privé bénéficient d'un financement particulier, par exemple en intégrant le critère de recherche collaborative dans le cadre du mode de sélection des projets retenus par l'ANR.

- Regrouper les services de valorisation des universités et des instituts de recherche dans les structures les plus proches des laboratoires.

- Étudier, au niveau international et en particulier européen, les modalités d'un amortissement du capital humain. Au plan national, développer les incitations à enrichir et valoriser ce capital humain, par exemple sous la forme d'un prêt à taux zéro ou d'un crédit d'impôt pour les dépenses de formation.

Redéployer, à moyens constants, les aides.